



## **PLATEAUX U11 GARCONS**

### **Football Libre à 8 et Futsal à 5**

#### **PARTICIPATION :**

Les rencontres de football de catégorie U11 sont ouvertes aux joueurs titulaires d'une licence U11 et U10 ainsi qu'aux joueuses U12F. Les joueurs titulaires d'une licence U9 autorisés médicalement à participer en catégorie immédiatement supérieure, peuvent participer à ces plateaux dans la limite de 3 joueurs.

#### **DEROULEMENT DES PLATEAUX :**

Les plateaux U11 à 8 se dérouleront en trois phases.

S'agissant d'une épreuve promotionnelle, les classements des diverses phases ne seront pas publiés et ne serviront qu'à donner des indications pour constituer les groupes des phases suivantes.

Lors de la 2<sup>ème</sup> phase, les plateaux peuvent se dérouler en pratique futsal en gymnases. Les matchs se joueront le samedi matin, sauf exception des disponibilités de gymnase.

La durée des matchs en football libre en U11 est la suivante :

Plateaux de 2 équipes = 3 fois 15 minutes

Plateaux de 3 équipes = 20 minutes sans interruption

Plateaux de 4 équipes = 15 minutes sans interruption

### **1<sup>ère</sup> PHASE**

Pour la 1<sup>ère</sup> phase, des groupes seront constitués répartis par secteurs géographiques.

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes de secteur pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

Le District et la Commission en charge de la compétition se réservent la possibilité d'effectuer les arbitrages utiles si nécessaire.

A l'intérieur de ces groupes, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 3 ou 4 équipes, selon le calendrier établi par le District et la Direction Technique Départementale.

## **2<sup>ème</sup> PHASE**

À partir des résultats et classements établis à l'issue de la première phase, 2 niveaux seront institués.

Il appartient à la commission d'organisation de constituer les groupes et ces niveaux.

Toutefois le District et la Commission en charge de la compétition se réservent la possibilité d'effectuer les arbitrages utiles si nécessaire.

A l'intérieur de ces groupes, les équipes se rencontreront, selon le nouveau calendrier établi par le District et la Direction Technique Départementale, sous forme de plateaux de :

- 3 ou 4 équipes en foot libre,
- 3 à 6 équipes en Futsal.

Les groupes de niveau 2 pourront comprendre les nouvelles équipes engagées notamment dans le but pour les clubs de se mettre en règle au regard de l'Article 4 des R.G. du D.E.F.

### **Police du gymnase**

Le club organisateur est chargé de la police du gymnase et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueurs participants.

Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters.

Le club responsable d'une dégradation dans un gymnase devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.

Le District de l'Eure de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

## **3<sup>ème</sup> PHASE**

À partir du classement établi à l'issue de la deuxième phase en football libre, 3 niveaux seront institués, les niveaux et groupes seront constitués géographiquement.

Il appartient à la commission d'organisation de constituer les groupes et ces niveaux.

Toutefois le District et la Commission en charge de la compétition se réservent la possibilité d'effectuer les arbitrages utiles si nécessaire.

A l'intérieur de ces groupes, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 3 à 4 équipes sur herbe, selon le nouveau calendrier établi par le District et la Direction Technique Départementale.

## **FORFAITS**

Dans la mesure où une équipe déclare forfait, que cela soit 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> phase, les clubs seront pénalisés des sanctions financières et sportives prévues à l'annexe financière du D.E.F. et aux règlements en vigueur.

## **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

- Pour établir le classement :

Il sera tenu compte pour chaque groupe du classement ou de la pondération générée par le rapport : nombre de points / nombre de matchs du fait notamment qu'en cas d'arrêt municipal, les plateaux ne seront pas repositionnés.

\*\*\*\*\*

## **CAS NON PREVUS**

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité de Direction du District.